

Inscription électorale

Pièces à fournir

1 - Cerfa : formulaire d'inscription dûment rempli

- déposé par l'intéressé ou par une personne ayant sa procuration
- ou adressé par courrier
- ou déposé par Internet via la télé procédure

2 - Justificatif d'identité et de nationalité :

- carte d'identité ou passeport **en cours de validité** ou **périmé depuis moins de 5 ans**

autres justificatifs d'identité acceptés (**s'ils sont présentés avec un justificatif de nationalité**) :

- carte vitale avec photo
- permis de conduire sécurisé (format union européenne)
- permis de chasser
- carte du combattant
- carte d'invalidité
- carte d'identité de parlementaire, d' élu local ou de fonctionnaire de l'Etat
- carte d'identité ou de circulation pour les militaires
- récépissé valant justification de l'identité (délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire)

nota : ces documents doivent avoir une photo et être en cours de validité

ressortissant européen : justificatif d'identité :

- carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité

3 - justificatif de l'attache avec la commune :

- facture de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur : eau, gaz, électricité, assurance habitation, téléphone fixe (*pas le téléphone portable*)
- bulletin de salaire ou titre de pension de moins de 3 mois
- quittance de loyer non manuscrite de moins de 3 mois
- redevance d'enlèvement des ordures ménagères

- cas particuliers :

personnes hébergées : un certificat d'hébergement de moins de 3 mois **avec** le justificatif de domicile **et** pièce d'identité de l'hébergeant **et** un document au nom et prénom du demandeur sur lequel figure l'adresse de l'hébergeant

pour les jeunes de moins de 26 ans hébergés chez leurs parents : un justificatif de domicile au nom des parents

domiciliation au CCAS : attestation de domiciliation du CCAS depuis au moins 6 mois **et** un document au nom et prénom du demandeur mentionnant l'adresse du CCAS

qualité de contribuable : il faut figurer pour la deuxième fois, sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales (taxe d'habitation, taxes foncières ou cotisation foncière des entreprises). *Valable pour les époux mais pas pour les Pacsés ni les concubins.*

qualité de gérant ou associé majoritaire (ou unique) : décision de nomination ou statuts de la société

rattachement à la commune : les personnes établies à l'étranger et non inscrit sur la listes électorales consulaires peuvent être inscrites dans la commune de leur naissance ou de leur dernier domicile en France (ou si un ascendant y est né ou a été inscrit ou si un ascendant jusqu'au 4^{ème} degré est encore inscrit)

militaires : identique au cas ci-dessus

Pour tout renseignement, contacter en mairie le :

Service Élections – 1er étage - 1 place de l'Hôtel de Ville 93430 VILLETANEUSE (tél 01 85 57 39 50)